



Appel à Candidature pour la Production de Vidéos sur les Exonérations Fiscales au Maroc

TERMES DE REFERENCES

Cadre général

Pour financer son développement, le Maroc compte quasi exclusivement sur son système fiscal. Ce système est toutefois empli d'handicaps l'empêchant de jouer pleinement son rôle dans le financement de l'action publique et dans la réduction des inégalités.

En effet, dans une étude intitulée « Un Maroc égalitaire, une taxation juste¹ », OXFAM a pointé du doigt le niveau alarmant des inégalités que le régime fiscal n'arrive pas à atténuer. Ensuite, un diagnostic de ce système a été effectué en 2020 pour aboutir à l'identification de la question des exonérations fiscales comme étant un point essentiel dans l'amélioration de l'efficacité et de la justice fiscale.

Par ailleurs, le Maroc a tellement accumulé de fragilités sociales qu'il est légitime de se poser la question du financement d'une éventuelle généralisation de la protection sociale, compte tenu notamment de l'importance du coût annuel estimé : 51MMDH dont une contribution étatique de 23MMDH.

Le rôle que devrait jouer le système fiscal dans le financement de la généralisation de la couverture sociale fait débat aujourd'hui, soit à travers un relèvement de l'impôt ou par l'abandon des privilèges fiscaux. Cette deuxième option est très vraisemblablement plus juste, en raison d'une pression fiscale concentrée sur une infime partie des contribuables, et à cause de l'efficacité contestée et le coût trop élevé des exonérations fiscales.

La gouvernance du système fiscal marocain a été évoquée par la commission spéciale pour le modèle de développement (CSMD) dans son rapport final. Les exonérations fiscales ont été identifiées, par ce rapport, comme étant une rente injustifiée qui doit être éliminée pour une meilleure gouvernance économique.

¹www.cdn.oxfam.org/s3fspublic/file_attachments/rapport_oxfam_2019_un_maroc_egalitaire_une_taxation_juste.pdf

Le rapport sur les dépenses fiscales déposé au parlement avec le PLF2022, conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi organique des lois de finances, a fait l'évaluation de 85% (259/306) des mesures dérogatoires qualifiées comme « dépenses fiscales ». Selon ce rapport, **04 nouvelles mesures dérogatoires** ont été ajoutées en 2021, ce qui fait que le nombre total des exonérations fiscales recensées est passé à 306.

Le montant global des dépenses fiscales, dû seulement à ces 85% de mesures dérogatoires évaluées en 2021, s'élève à **29,50 MMDH**, un montant presque avoisinant la **valeur ajoutée trimestrielle** au produit intérieur brut d'un **secteur stratégique comme l'agriculture** (31, 59 MMDH en 2021-T3).

Malgré les multiples demandes d'une révision en baisse de ces exonérations fiscales, le manque à **gagner a évolué de 1,67 MMDH entre 2020 et 2021**. Ce chiffre est d'autant plus inquiétant lorsqu'on considère la **modeste augmentation** de 0,93 MMDH qu'a connu la ligne budgétaire relative aux dépenses de personnel du ministère de la **santé et de la protection sociale** (PLFs 22-21).

C'est dans ce contexte qu'Oxfam a publié une étude qui vise à analyser la valeur incitative des dépenses fiscales et notamment pour les secteurs de l'immobilier, l'agriculture et l'enseignement privé. Le choix de ces secteurs s'est fait en raison de leur poids important dans les exonérations fiscales, mais aussi par rapport à leur dimension sociale².

Le rapport est constitué de trois chapitres portant notamment sur :

- L'étendue et la pertinence des exonérations fiscales ;
- Leur valeur incitative et leur valeur ajoutée ;
- Leurs effets distorsifs et leurs alternatifs.

Objectifs de la mission

L'objectif de cette prestation est de produire trois (03) capsules vidéos, sur la base du rapport produit par Oxfam afin de **faciliter au grand public la compréhension du contenu** du rapport .

La mission du prestataire

1. Le prestataire aura comme mission la réalisation de 3 capsules vidéos pour vulgariser le contenu du rapport sur les exonérations fiscales conformément aux spécifications suivantes :

VIDEO 01

Durée : 3 minutes

Langue(s) : Arabe darija

Contenu : Exonérations fiscales dans le secteur de l'agriculture (Manque à gagner, valeur ajoutée, valeur incitative, pertinence, efficacité, effets distorsifs, recommandations/alternatifs)

VIDEOS 02

Durée : 3 minutes

Langue(s) : Arabe darija

Contenu : Exonérations fiscales dans le secteur de l'immobilier (Manque à gagner, valeur ajoutée, valeur incitative, pertinence, efficacité, effets distorsifs, recommandations/alternatifs)

VIDEOS 03

Durée : 2 minutes

Langue(s) : Arabe darija

Contenu : : Exonérations fiscales dans le secteur de l'éducation privé (Manque à gagner, valeur ajoutée, valeur incitative, pertinence, efficacité, effets distorsifs, recommandations/alternatifs)

² Le rapport est accessible sur

<https://oxfam.app.box.com/file/900452031666?s=ofxizrtbnmryl3etvthvsjupl3kao8jd>

2. Pour la production de ces capsules vidéos, le prestataire se chargera des tâches suivantes
 - Préparation d'un plan de production
 - Préparation des scripts et des scénarios des vidéos et la fiche technique de chaque livrable,
 - Sélectionner les images appropriées pour la conception visuelle des vidéos
 - Sélectionner la voix off appropriée pour les vidéos
 - Production des vidéos,
 - Livraison des supports.

3. Le prestataire doit se réunir avec l'équipe d'Oxfam au besoin pour suivre le processus de développement de la story-board et approuver l'orientation créative choisie ainsi que la conception visuelle.

Rôle d'Oxfam

1. L'équipe d'Oxfam se chargera de:
 - Partager le rapport sur les exonérations fiscales avec le prestataire,
 - Faire des commentaires sur les données et les messages clés pour développer les vidéos,
 - Faire des commentaires sur les scripts, le langage à utiliser et les story board,
 - Fournir les lignes directrices relatives à la charte graphique d'Oxfam.
 - Valider les livrables
2. Oxfam sera responsable de l'approbation de la version finale des vidéos produites dont elles détiennent exclusivement la propriété.

Résultats attendus

A la fin de la consultation, Oxfam au Maroc dispose :

- De toutes les vidéos produites conformément aux critères des présents TdRs,
- De tous les scripts et les graphiques utilisés en format réutilisable.

Calendrier

Le délai maximum pour la réception des produits est établi pour chaque vidéo comme suit :

- Vidéo 01 : 3 semaines à partir de la date de signature du contrat ;
- Vidéo 02 : 10 jours après la validation de la 1^{ère} vidéo ;
- Vidéo 03 : 10 jours après la validation de la 2^{ème} vidéo ;

Profil recherché

- Agence de communication, agence de production audiovisuelle,
- Expérience dans la production audiovisuelle et motion design (planning et exécution),
- Expérience dans la collaboration avec des organisations de la société civile nationale et/ou internationale,
- Expérience de travail sur des thématiques liées aux à A) la fiscalité ; aux B) finances publiques sinon au moins à C) l'économie en général.

Critères de sélection

30%	Offre technique
30%	Offre financière

30%	Portfolio (surtout l'expérience sur la thématiques des finances publiques & fiscalité)
10%	Equipe à mettre en place

Soumission de la candidature à Oxfam

« Si vous êtes intéressé(e) par la consultation, vous êtes prié(e) de soumettre votre candidature accompagnée des annexes signées (lien dans le RFP) à procurement.maroc@oxfam.org au plus tard le **28.02.2022** à 23 :59 et selon les conditions décrites dans le document RFP